

TU ES PASSIBLE D'UNE AMENDE DE

305 \$

(SI TU VAPOTES SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE, ET CE À N'IMPORTE QUEL MOMENT.)

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITE

PasUneExperience.ca

TU ES PASSIBLE D'UNE AMENDE DE

490 \$

**(SI TU FOURNIS DES PRODUITS DE VAPOTAGE À UNE JEUNE
PERSONNE DE MOINS DE 19 ANS – MÊME À UN AMI.)**

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITE

PasUneExperience.ca